

COMMUNICATION SUR LE REAMENAGEMENT DE 7 PLACES PARISIENNES

Le réaménagement des places parisiennes est à la fois de l'ordre du nécessaire et de l'ordre du possible.

Une nécessité sanitaire nous impose de réduire la place de la voiture au sein d'une ville qui a un devoir de protection envers tous ceux qui l'habitent, la parcourent et la visitent. Une nécessité écologique nous enjoint, face au péril climatique, de donner davantage de place à la nature et aux énergies renouvelables au sein d'une ville qui a su conclure, en décembre dernier, un accord environnemental révolutionnaire avec mille maires du monde entier. Une nécessité urbaine nous oblige à trouver des espaces de liberté et de respiration au sein d'une ville et d'une métropole particulièrement denses. C'est d'abord dans les termes posés par ces équations sanitaire, écologique et urbaine que s'est posée la question de la rénovation des grandes places parisiennes.

Mais une fois posée cette perspective, ce sont plusieurs possibilités nouvelles qui sont apparues pour nous inviter à réinventer et à nous réapproprier les espaces communs que sont nos places. La première de ces possibilités est politique et vise à remettre les espaces ouverts et accessibles à tous au cœur de la vie de la cité pour répondre concrètement et quotidiennement à la crise des institutions démocratiques. De cette première possibilité découle la seconde, tout aussi enthousiasmante, qui a trait à la manière d'aménager la ville : en permettant aux Parisiens de penser en commun des lieux qu'ils ont en partage, nous avons eu une occasion extraordinaire de révéler et de renforcer leur cohésion. Et c'est de cette manière que notre ville, en « faisant commune » autour de ses grandes places, s'est projetée dans un avenir à la fois local et international, singulier et universel.

Vous vous en souvenez chers collègues, l'opération de réaménagement de sept places parisiennes a fait l'objet d'une délibération globale au Conseil de Paris lors de son lancement fin juin 2015. Je vous rappelle qu'il s'agit des places de la Bastille, des Fêtes, Gambetta, Italie, Madeleine, Nation et Panthéon. Ainsi que nous nous y étions engagés, je reviens aujourd'hui vers vous pour vous informer de l'avancement de cette opération, qui a notamment vu se dérouler au cours de ces premiers mois une concertation extrêmement riche et active.

1 - Bilan de la concertation

Il s'agit de la phase de concertation préalable, consécutive à l'arrêté du 17 juin 2015 pris en application du code de l'urbanisme. Elle vient de s'achever, le bilan en a été arrêté, marquant la fin de la phase formelle de consultation du public. Ce bilan fait l'objet d'une communication au sein de la présente séance du Conseil de Paris. Cette consultation confirme que les problématiques d'aménagement identifiées sont largement partagées et les nombreuses participations ont permis de nourrir la réflexion pour enrichir le projet.

Les échanges avec les Parisiens et les usagers ne se limitent pas à cette consultation ; ils se prolongeront tout au long de l'opération. Par ailleurs, le travail déjà engagé avec les services de l'Etat sur plusieurs sujets tels que le patrimoine et la circulation doit se poursuivre.

Pour lancer cette concertation, nous avons souhaité mettre en œuvre de nombreux dispositifs allant bien au-delà des pratiques habituelles de la concertation afin de favoriser l'expression de paroles citoyennes diversifiées.

Les premières réunions avec les Conseils de quartier se sont tenues de novembre 2014 à février 2015. Je veux ici saluer leur implication et leur esprit constructif, notamment lorsqu'ils ont su travailler à plusieurs, sur des places situées à cheval sur différents arrondissements.

La concertation formelle a proposé plusieurs dispositifs :

- la possibilité de déposer des avis sur la plateforme participative « Madame la Maire j'ai une idée »,
- la possibilité de consulter sur le site internet de la Ville des informations relatives au projet,
- une exposition et la mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les contributions dans les mairies d'arrondissement concernées, pendant 5 semaines au minimum.

La concertation grand public a complété le dispositif par :

- un événement de lancement place de la Bastille le 20 juin 2015,
- 8 réunions publiques locales,
- 7 marches exploratoires - dont 2 dédiées aux acteurs associatifs du handicap - et 8 ateliers participatifs,
- des entretiens individuels avec des acteurs clés de chaque place et des réunions d'échanges avec des associations (cyclistes, personnes en situation de handicap, ou pour l'égalité d'accès des femmes et des hommes à l'espace public),
- des questionnaires sur site sur différentes places (370 réponses),
- une mobilisation des enfants via un concours de dessin.

Enfin, dans le but d'optimiser la concertation partenariale, 2 séminaires de travail ont été organisés le 29 mai et le 19 novembre 2015, rassemblant experts, partenaires institutionnels dont les Architectes des Bâtiments de France et la RATP, élus, associations et représentants des mairies d'arrondissements. L'objectif de ces deux temps de travail était de bâtir une culture commune autour de dispositions innovantes répondant aux nouveaux enjeux de l'espace public. Le second a notamment permis de finaliser la synthèse des objectifs d'aménagement, en adéquation avec ceux identifiés au cours de la concertation et d'élaborer les différents scénarios d'aménagement des sept places.

Ce sont au total plus de 1800 contributions et environ 1500 personnes rencontrées qui ont enrichi les réflexions sur les sept places.

Sur le fond, 3 thématiques principales se sont dégagées des contributions et débats :

1 - Accessibilité, transports et déplacements. C'est le thème qui a reçu le plus grand nombre de contributions (39,7%). Cinq souhaits principaux ont été identifiés :

- donner plus de place aux piétons,
- faciliter les cheminements piétons en privilégiant les traversées en une fois, en favorisant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et des personnes malvoyantes et en améliorant l'accès des espaces d'agrément,
- favoriser la lisibilité des transports en commun et l'intermodalité,
- poursuivre l'aménagement de pistes cyclables sécurisées,
- désencombrer l'espace public

2 - Construire des places conviviales avec une multiplicité d'usages. Cette préoccupation représente 27,7% des contributions et fait ressortir quatre demandes majeures :

- créer des espaces de vie conviviaux,
- faciliter les pratiques sportives et de détente,
- développer des activités culturelles et artistiques,
- installer des mobiliers urbains de confort et de propreté

La proposition de diminution de l'emprise de la circulation routière sur les places a fait émerger de nombreuses idées d'usages et d'activités. Il ressort que les places sont aujourd'hui des endroits de passage où les Parisiens ne s'attardent pas. Les riverains soulignent leur volonté de placer l'habitant au cœur du projet, en développant les kiosques citoyens ou en réinvestissant les kiosques à musique pour de l'information, des jeux de société, des services entre voisins ou une AMAP. Les participants évoquent des usages et aménagements flexibles en lien avec les saisons, suivant les moments de la journée (jour/nuit) et proposent un travail important sur la lumière. Cependant il est exprimé que les places doivent aussi rester des lieux de respiration et de calme, des espaces du quotidien que chacun doit pouvoir investir librement pour lire, se restaurer, se reposer, se recentrer, se retrouver. L'implantation de mobilier urbain tel que bancs, chaises longues et tables de pique-nique est suggérée pour améliorer le confort d'usage, en particulier pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

3 - Embellir l'espace public et développer la végétalisation. Cette thématique très consensuelle représente 23% des contributions avec 2 sujets distincts :

- mettre en valeur le patrimoine architectural et historique. Plusieurs places (Nation, Bastille, Panthéon et Madeleine) sont considérées comme faisant partie de l'héritage commun des Français. A leur dimension historique s'ajoutent des considérations mémorielles et politiques fortes, évoquant les rassemblements populaires à Nation ou Bastille ou la panthéonisation récente de nouvelles figures de la Résistance. De nombreuses demandes ont été formulées en faveur d'une valorisation du patrimoine, d'une meilleure accessibilité des monuments - situés souvent au centre de la place - et d'une mise en valeur de traces historiques qui contribueraient à renforcer l'identité de chaque place et à mieux percevoir leur histoire particulière.

- favoriser la végétalisation des places, perçue comme un facteur de convivialité. Les souhaits concernent à la fois l'augmentation des surfaces végétales existantes et la création d'espaces verts appropriables. Les participants soulignent l'importance de connecter les places avec des promenades existantes, par exemple entre la place de la Bastille et la coulée verte, jusqu'au Bois de Vincennes.

Enfin la dimension « parisienne » et pas seulement locale d'une grande majorité des places a souvent été soulignée au cours de la concertation, indiquant que l'intérêt des riverains devait être croisé avec celui de tous les Parisiens, voire de l'ensemble des visiteurs de ces places.

2 - Les grands objectifs de réaménagement communs aux 7 places

Attentive aux opinions recueillies lors de cette concertation, je souhaite poser un acte fondateur de ces réaménagements : que le piéton et le cycliste deviennent prioritaires sur ces 7 places. Dans l'histoire de l'espace public parisien, c'est ainsi renouer avec les qualités premières qui caractérisaient ces places en termes d'espace, de paysage et d'accessibilité lors de leur création, avant l'ère du « tout-automobile ».

Cela signifie tout d'abord un nouveau confort offert aux piétons, notamment dans la traversée des voies circulées, qui alors qu'elles constituent souvent aujourd'hui de véritables coupures, se fait plus rapidement, en une seule fois. L'îlot refuge permettant de traverser une voie très large en deux temps, et que l'on associe à un vocabulaire routier, disparaît. La largeur maximum des nouvelles chaussées est ainsi fixée à 12 mètres.

Cela signe par là-même la réduction de l'espace circulé par les voitures qui a progressivement envahi ces places : celui-ci est désormais cantonné au calibre minimum, un « ruban praticable de 12m », et le reste de l'espace libre est dévolu aux piétons, circulations douces et espaces végétalisés.

Une telle redistribution de l'espace permet de gagner en moyenne sur les sept places 50% de surface piétonne.

Je vous propose ainsi de retenir ces deux premiers marqueurs pour caractériser le réaménagement des sept places : une circulation automobile limitée à 12 mètres de large et 50% d'espace en plus offert aux piétons.

Cette inversion de priorité entre usagers des places, qui permet de limiter la circulation automobile, vient aussi répondre aux attentes fortes des Parisiens qui ont exprimé très clairement leur souhait d'une diminution des pollutions visuelle, sonore et atmosphérique, dans l'espace public.

Les traversées piétonnes sont multipliées notamment pour donner accès aux terre-pleins centraux et permettre de franchir la place diamétralement.

Des pistes protégées sont aménagées pour les cyclistes qui peuvent aussi, quand l'espace s'y prête, circuler sur les zones de rencontre et aires piétonnes en y laissant la priorité aux piétons

L'intermodalité avec les transports collectifs est valorisée au moyen d'une signalétique et de dispositifs numériques adaptés.

Le stationnement sur les places lorsqu'il existe, est lui aussi très nettement réduit, l'offre des parkings souterrains tant résidentielle que pendulaire étant généralement excédentaire dans les secteurs concernés.

La circulation sur l'ensemble des places est bien entendu étudiée précisément avec la Préfecture de Police, en cohérence avec les autres projets déjà envisagés à l'échelle de la ville : berges rive droite, rocade des gares, réseau express vélo, ...

Il m'apparaît par ailleurs essentiel que le vide soit redécouvert sur ces places et offert comme un bien précieux, en contrepoint du milieu urbain dense et encombré qui est le nôtre.

Les places doivent reconquérir le vide, mité par l'installation successive et parfois incohérente de mobiliers, édicules et dispositifs de services obsolètes ou gênants, pour retrouver la continuité du sol, la présence et l'agrément des belles façades qui bordent les places parisiennes, redécouvrir les monuments, circuler de façon confortable et pouvoir se repérer aisément. Il s'agit de désencombrer et repenser la distribution des services et équipements en les relocalisant par exemple dans certaines rues adjacentes

Je suis de même très sensible au patrimoine magnifique que recèlent ces places, d'époques et de styles très divers. Ces réaménagements sont l'occasion de redécouvrir les monuments et œuvres d'art qui signent la puissance symbolique, historique, mémorielle ou tout simplement le génie du lieu de chacune de ces places. Il est aussi possible de retrouver grâce à l'augmentation des surfaces piétonnes le contact direct, presque familier avec le Panthéon, la Madeleine, les bronzes de la Nation ou la colonne de Juillet. Dans certains cas encore, les nouveaux aménagements révèlent encore une composition urbaine ou une perspective particulière.

Le thème des usages dans l'espace public est aujourd'hui une préoccupation majeure des Parisiens que je souhaite placer au cœur des enjeux de cette opération. Il s'agit de proposer des espaces accueillants où les usagers prendront plaisir à s'arrêter, à flâner, à se rencontrer et échanger, des espaces confortables et pratiques à emprunter dans les parcours quotidiens ou occasionnels. De nouveaux usages se sont faits jour ces dernières années. Plus libres et plus inventifs, comme le sont les Parisiens qui nous montrent qu'ils souhaitent investir l'espace libre de notre ville comme bon leur semble. Il convient d'intégrer cette dimension d'adaptabilité aux nouveaux aménagements.

Un pré-équipement favorisant l'accueil d'animations culturelles de même que des dispositifs légers permettant une pratique sportive quotidienne sont prévus pour pouvoir « activer » l'espace public suivant différentes temporalités. L'accessibilité des usagers les plus fragiles est facilitée, avec par exemple l'installation d'un fil d'Ariane détectable à la canne ainsi que des dispositifs adaptés à toutes les formes de handicaps. Le recours aux nouvelles technologies permet dans un premier temps d'alimenter les diagnostics urbains. C'est le cas en ce moment même, où un équipement expérimental en capteurs installé sur la place de la Nation permet de disposer de données précises sur la circulation et les flux piétons. Le recours au numérique qui offre d'autres possibilités, notamment en matière d'information, est prévu pour répondre à une forte demande dans le domaine patrimonial, qui a émergé de la concertation.

Je suis attentive à ce que la mise en œuvre de ces réaménagements soit l'occasion de proposer une ambition « Place à l'emploi » : que chaque place en réinvention permette de lancer un projet d'innovation sociale en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des riverains. Des seuils ambitieux sont par ailleurs fixés dans les clauses d'insertion des marchés de travaux.

Les femmes et les hommes ne pratiquent pas de la même manière les rues, les cafés, les espaces culturels et sportifs. Les inégalités spatiales sont trop peu prises en compte dans la réflexion de ceux qui font la ville. Les politiques publiques et les actions citoyennes peuvent favoriser la mixité de l'espace public en faisant des choix urbains qui répondent à l'impératif d'égalité, en soutenant et généralisant les initiatives qui rendent la ville plus respectueuse, plus agréable, plus vivante, plus conviviale. Une approche des questions de genre dans l'espace public a d'ores et déjà été prise en compte au cours de la concertation notamment via des marches exploratoires. En phase projet, chaque collectif retenu doit présenter une réflexion et des propositions en faveur de la mixité de l'espace public permettant de développer un modèle participatif efficace et opérationnel pour que soient mieux identifiées et prises en compte les demandes des femmes pour s'approprier la ville.

Enfin et ça n'est pas la moindre de mes ambitions, le développement durable doit demeurer une préoccupation récurrente dans toutes les opérations d'aménagement de notre ville. Sur les places spécifiquement, le renforcement de la présence du végétal sous différentes formes alignements d'arbres, jardinières, sols enherbés ou végétalisation participative permet de lutter contre les îlots de chaleur urbains en offrant par ailleurs une source d'agrément plébiscitée par les Parisiens. Le rafraîchissement est possible grâce à des fontaines à boire ou des jeux d'eau légers, dont la consommation d'eau est maîtrisée, comme l'est celle liée à l'énergie pour l'éclairage public par exemple. Enfin le réemploi des matériaux offre des possibilités d'expression à exploiter dans différents champs de l'aménagement comme par exemple l'invention d'un nouveau mobilier urbain adapté à chaque place.

3 - Les plans programmes des sept places

Ces objectifs qui reprennent en grande partie ceux issus de la concertation ont été complétés par de nombreuses études techniques notamment en matière de circulation pour chaque place. Ils ont donné lieu à deux ou trois principes d'aménagement qui ont été présentés en réunion publique et aux Conseils de quartier. C'est sur la base de ces retours et en concertation avec mes adjoints qu'ont été choisis les sept plans-programmes de réaménagement suivants, dont vous trouverez le détail dans la délibération DVD 58 et son annexe.

Comme je l'avais annoncé, il n'y aura plus de « tourne-en-rond » sur la place de la Bastille dont la nouvelle géométrie confortera un axe majeur nord-sud marqué par les trames bleue et verte - eau et végétation - et valorisera une perspective sur le paysage ouvert du bassin de l'Arsenal. Le lien entre la promenade du boulevard Richard-Lenoir et les berges de Seine via les rives du bassin offrira une nouvelle offre de déambulation. Le parvis de l'Arsenal sera ainsi rattaché à la colonne de Juillet, dont la crypte devrait être prochainement ouverte au public, tout en permettant le passage des bus et taxis. Ce nouveau schéma de voirie s'intégrera dans le plan de circulation général actuellement en cours d'étude avec la Préfecture de Police, prenant en compte la nouvelle ligne de rocade des gares ainsi que le réseau express vélo et le projet des berges rive droite. L'Opéra Bastille sera bien entendu associé aux études à venir. Les conditions d'un accueil d'événementiel mesuré seront prévues grâce à un pré-équipement de l'espace, et une large place sera faite à la présence végétale.

La plus vaste des places, celle de la Nation, sera transformée en « place jardin ». La réduction de la largeur de la voirie permettra d'étendre le terre-plein central, de le rendre plus accessible, mieux végétalisé, et valorisera la magnifique composition centrale en bronze. Les contre-allées quant à elles recevront une circulation apaisée, et la suppression de voies radiales peu fréquentées offrira des terre-pleins plus généreux, mieux plantés et pouvant accueillir les très nombreux usages souhaités par les Parisiens.

La place du Panthéon changera de visage grâce à la suppression du stationnement contre les grilles du monument, qui permettra de révéler à la fois les perspectives aujourd'hui dégradées ainsi que le sol en pavés, très identitaire du quartier. Le nouvel espace conquis pourra accueillir des usages destinés à tous, riverains, étudiants et lycéens, Parisiens et touristes. La section de voirie située devant la bibliothèque Sainte-Geneviève sera réservée aux piétons, bus et taxis, offrant une continuité spatiale et un face-à-face direct avec le monument.

La place de la Madeleine se verra désencombrée des mobiliers urbains et services divers, permettant de redécouvrir l'église de la Madeleine et la composition urbaine qui la relie en miroir à l'Assemblée nationale. Ses parvis nord et sud étendus et réaménagés pourront offrir des usages à la fois quotidiens et exceptionnels. Les espaces latéraux gagnés à l'ouest et à l'est accueilleront piétons, cyclistes et animation urbaine dans un cadre de circulation apaisée. Les deux angles sud seront piétonnisés et végétalisés, tandis qu'une mise en lumière du monument pourra être envisagée.

La place d'Italie verra son terre-plein central agrandi et plus accessible, les traversées piétonnes et la circulation cycliste seront très nettement améliorées et les contre-allées apaisées et amplifiées. Une intervention artistique lumineuse est envisagée pour renforcer l'identité de la place.

La place des Fêtes, conformément à la votation de 2014, sera métamorphosée par la libération de son espace central, rendu aux piétons et circulations douces. Les travaux permettant le redéploiement du marché en partie périphérique commenceront à l'automne. L'ouverture du cœur de place sur le quartier environnant, notamment la rue de Belleville, par de nouvelles perspectives visuelles et la transformation des abords de la place par suppression des îlots routiers, apaisement de la voirie et plantation d'arbres achèveront cette transformation. Le cœur de place sera mieux végétalisé et disponible pour l'invention de nouveaux usages.

La place Gambetta, la plus petite en surface, proposera une bien meilleure appropriation aux piétons et cyclistes par la libération, l'agrandissement et la végétalisation des terre-pleins, notamment grâce au déplacement des terminaux de bus. Des espaces d'animation liés à des commerces ou autres pourront alors s'y installer. Les liaisons seront facilitées et rendues plus lisibles avec le cimetière du Père Lachaise et le square Edouard Vaillant.

4 - Une méthode et des aménagements sobres et innovants

Aujourd'hui c'est donc la phase projet de cette opération des sept places qui s'engage : elle va affiner et mettre en œuvre les plans programmes que je viens de détailler.

J'ai souhaité que l'innovation et la sobriété puissent qualifier ces réaménagements de l'espace public parisien, tant sur la forme que sur le fond, tant sur la méthode que sur le type d'aménagements.

C'est ainsi que seront lancées dès à présent deux phases opérationnelles distinctes :

- La 1^{ère} concerne les travaux liés à la circulation, qui malgré l'ambition des modifications qui seront mises en œuvre et alors même qu'ils métamorphoseront les places, seront d'une grande sobriété puisque par exemple la voirie et les trottoirs ne seront pas repris dans leur intégralité. La sécurité et le confort nécessaires seront bien sûr assurés, mais au moyen d'aménagements légers qui ne nécessiteront pas toujours de reprendre la totalité des réseaux, sur l'exemple d'aménagements que l'on peut voir depuis quelques années à New York ou Copenhague par exemple. Pour ces études et travaux, la DVD en lien avec la Préfecture de Police, sera accompagnée par des équipes de maîtrise d'œuvre qui seront désignées fin mai suite à un appel à candidature, et poursuivra dans ce cadre ses échanges avec la RATP, le STIF, les mairies d'arrondissement et les associations. Cette étape constitue le préalable à toutes les transformations qui vont être conduites dans un second temps en matière d'espace, de valorisation du patrimoine, de végétalisation et d'usages.

- La seconde phase sera conduite pour chaque place autour d'un atelier de co-conception, éventuellement de co-construction, piloté par un collectif de concepteurs professionnels, qualifiés dans le domaine de l'aménagement (architectes, paysagistes, urbanistes, constructeurs, médiateurs culturels, designers, artistes...). Cette nouvelle génération de professionnels réinvente aujourd'hui la façon de fabriquer la ville en associant ceux qu'ils nomment les maîtres d'usage d'un espace, c'est-à-dire l'ensemble des personnes qui le fréquentent. Ils co-conçoivent, préfigurent, co-construisent, co-aménagent des installations temporaires ou pérennes, capables de réactiver l'espace, en mobilisant souvent le réemploi de matériaux. Cet atelier participatif de conception voire de préfiguration sera installé sur chaque place, et regroupera des référents des directions de la ville et des mairies d'arrondissement, des étudiants et des habitants regroupés ou non en associations. Il imaginera, dessinera et suivra la réalisation des aménagements et dispositifs d'usages adaptés, notamment au sein des nouvelles surfaces conquises sur les sept places.

Cette méthode participative et collective pour transformer l'espace public parisien me semble particulièrement adaptée à nos espaces communs. En démocratie la méthode, le processus, le « comment » sont aussi importants que le résultat – ils sont mêmes partie prenante du résultat. Seule une réflexion partagée peut donner naissance à un espace partagé. Seule une réflexion associant les citoyens peut donner naissance à un espace authentiquement ouvert au citoyen.

Les appels d'offres seront bientôt lancés pour désigner les collectifs qui s'installeront sur les places en novembre 2016 (et même juillet pour les places des Fêtes et du Panthéon).

Avec le réaménagement des places nous poursuivons un processus itératif, enrichi par nos expériences récentes, qu'il s'agisse du schéma réversible et des nouveaux usages des berges rive gauche, de la circulation modifiée temporairement pour Paris Respire, de la nouvelle distribution de l'espace sur la place de la République, des base-vie de la Petite Ceinture ou en terme de méthode, de l'atelier de conception des Batignolles, ou du budget participatif.

5 - Le calendrier des étapes à venir

L'année 2016 sera consacrée à la fois :

- aux études techniques permettant de définir précisément les aménagements de voirie. Une équipe de maîtrise d'œuvre technique chargée de conduire cette phase en collaboration avec la DVD sera désignée sous peu. Les premiers travaux de voirie seront engagés à l'automne 2016 sur la Place des Fêtes, en lien avec le déplacement du marché décidé suite à la votation.
- au travail de co-conception et préfiguration d'usages des espaces dédiés aux piétons entre collectifs et habitants. Un appel à candidatures à destination de collectifs a été lancé fin février pour les places des Fêtes et du Panthéon. Un atelier de co-conception s'installera sur ces deux places au début de l'été. Les appels d'offres à destination de collectifs relatifs aux autres places seront lancés le mois prochain, permettant de désigner les équipes à l'automne.

L'année 2017 sera celle des études de détail, des études d'impact le cas échéant, des autorisations administratives et des consultations des entreprises, ainsi que de la poursuite des ateliers de co-conception.

Les travaux s'échelonneront selon les places de 2017 (pour les places nécessitant le moins de procédures) à 2019.

Nos places ont toujours constitué des points de convergence qui ont permis aux Parisiens, en se rassemblant, de se constituer comme Peuple. Ces points de convergence sont donc devenus des points communs et des biens communs – et c'est dans cet esprit que nous devons les aménager. De cette manière ils écriront une nouvelle page de l'histoire de ces places – une histoire que les aménagements intégreront pour mieux la prolonger. Ces sept places sont donc appelées à devenir des lieux emblématiques de l'alchimie parisienne entre les générations, les communautés, les parcours, les caractères et les compétences.